



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/283
14 septembre 2000

Cinquante-quatrième session
Point 176 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/54/L.88/Rev.1 et Add.1)]

54/283. Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 44/233 du 22 décembre 1989, la résolution 1999/36 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1999 et les autres résolutions pertinentes,

Notant avec une profonde préoccupation que le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) se propage de plus en plus rapidement dans le monde, où des millions de personnes sont déjà infectées, et que le nombre de cas de syndrome d'immunodéficience acquise (sida) déclaré augmente en conséquence,

Notant qu'aucun pays n'est épargné par l'épidémie, mais que 90 p. 100 des personnes porteuses du virus se trouvent dans le monde en développement, très gravement touché, en particulier en Afrique,

Ayant conscience que l'épidémie de sida a entraîné dans de nombreux pays une crise du développement qui a des répercussions désastreuses sur l'amélioration de la condition individuelle et le progrès économique et social et qui compromet les acquis des cinquante dernières années en matière de développement, notamment l'augmentation du taux de survie infantile et de l'espérance de vie,

Alarmée de constater qu'en dépit de tous les efforts, l'épidémie de sida a des effets plus graves qu'on ne l'imaginait, et constatant que les ressources consacrées à la lutte contre cette épidémie, aux plans tant national qu'international, ne sont pas à la mesure du problème,

Saluant les efforts déployés par le Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise pour coordonner et renforcer les efforts de lutte contre le VIH/sida dans toutes les instances appropriées,

Notant que les besoins des pays face au sida dépassent de loin les moyens, tant humains que financiers, pouvant actuellement être mis en œuvre, et que pour pouvoir mener plus résolument le combat contre l'épidémie, il est absolument indispensable qu'une volonté politique se manifeste au niveau supérieur,

1. *Décide* de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale d'une durée de trois jours aussitôt que possible, de préférence en mai 2001, mais avant la fin de la cinquante-sixième session, pour examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects et y faire face et pour coordonner et intensifier les efforts internationaux pour en venir à bout;

2. *Demande instamment* aux États Membres et aux observateurs de se faire représenter à la session extraordinaire à un niveau politique élevé;

3. *Décide* que la date exacte de la session extraordinaire ainsi que les modalités, la participation au processus préparatoire et à la session et leur organisation devraient être arrêtées dès que possible, à la cinquante-cinquième session;

4. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session la question intitulée «Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects».

*100^e séance plénière
5 septembre 2000*